L'ECHO NIAFLAIS

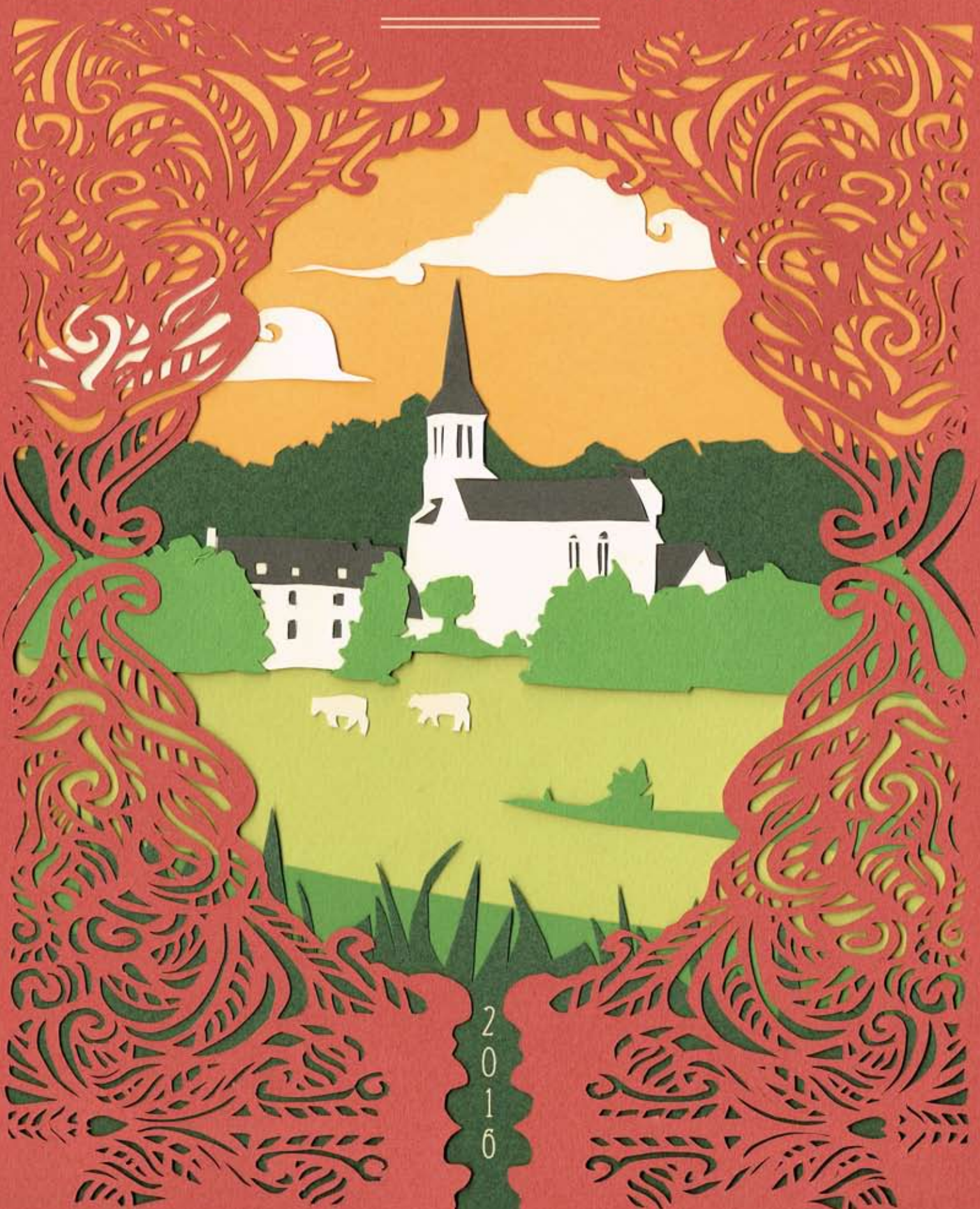

2016

LE MOT DU MAIRE

Cette année aura été marquée par deux évènements importants et dramatiques. Je veux parler des attentats de janvier et novembre. J'ai une pensée pour les victimes et leurs familles.

Ce contexte national avec ce que notre pays vient de vivre au travers des attentats meurtriers, doit plus que jamais nous inviter à vivre ensemble dans la paix, à être solidaires dans le respect de nos valeurs républicaines : notre devise « Liberté, Egalité et Fraternité » prend toute son importance en ces moments dramatiques. Ce sont là trois valeurs essentielles garantes d'humanité pour les peuples. Face à la terreur, nous devons tout faire pour rester unis, sans distinctions de couleurs, d'origines, de religions ou d'idéologies. Si par manque de discernement nous tombions dans le piège de la division qui nous est tendu, alors les meurtriers et fanatiques de toutes origines auraient gagné ; car leur objectif principal est bien celui de nous diviser pour faire régner leur terreur et imposer je ne sais quelle sorte de société sans aucun lien avec les êtres humains.

Le mot du maire dans les conditions d'une fin d'année que je veux heureuse pour vous a quelque chose d'irrationnel mais c'est bien en vivant normalement que l'on donne la meilleure réponse.

Pour ce faire je veux aborder cette rétrospective sur la commune d'une façon positive.

Cette année a été caractérisée par une succession d'animations qui font la vie quotidienne d'une commune :

- Deux élections départementales et régionales
- La venue en février de France Bleu Mayenne pour annoncer le festival « Rustine «organisé par l'association Octopus.
- Le retour de nos footballeurs qui le 30 mai fêtaient leur jubilé.
- La participation de Mickael Julliot au championnat du monde de magie, il a terminé 6ème, bravo à lui

Et puis bien sûr toutes les animations préparées par les différentes associations de la commune :

- les vœux du maire et son animation
- le bal country et le week-end country day
- la niaflaise VTT
- le concours de palets et la soirée festive du comité des fêtes
- les marins d'eau douce d'Octopus
- l'arrivée du père Noel et les illuminations du bourg

Je remercie chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent pour une meilleure vie locale.

J'associe aussi dans ces remerciements le conseil municipal qui participe amplement à ces manifestations tout en s'occupant des problématiques municipales.

- les travaux
- la création d'un nouveau site internet, dont voici le lien : http://www.niafles.fr/
- l'opération « argent de poche »
- la participation aux divers syndicats : SIAEP (eaux), SDEGM (électricité, SBON (bassin de la rivière l'Oudon)
- la participation à la vie intercommunale etc…

Nous avons aussi régulièrement à nous positionner sur des évènements dus à la fusion de communauté de commune, à la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale Républicaine), avec des décisions préfectorales qui s'accélèrent.

En début d'année en effet nous avons fusionné avec les communautés de communes de Renazé et Cossé le Vivien, nous sommes maintenant une collectivité de 28500 habitants et 37 communes.

Les compétences très élargies de la Communauté de Commune du Pays de Craon (CCPC) nous permettent d'avoir des services étendus comparables à certaines agglomérations importantes : le Centre Intercommunal d'Action Sociale, la lecture publique, la culture, l'établissement artistique, l'économie, l'emploi et j'en oublie sans doute …

Nous avons validé le schéma de cohérence territorial du Pays de Craon, la création d'un syndicat mixte ouvert pour le très haut débit, etc …

La loi NOTRé va bouleverser nos façons de faire au niveau communal, elle va nous imposer des choix qui pourront être difficiles .Ce qui est annoncé pour la suite c'est une baisse de nos dotations, un schéma de mutualisation, un transfert de nos compétences eau et assainissement vers la CCPC .Ce ne sont pas toujours des choix délibérés de nos communes mais des impositions par la loi.

Le mouvement est en marche, les prochains sujets seront : quel devenir pour nos communes ?

Que devient la proximité ? Nos élus auront-ils encore la main sur le fonctionnement de nos collectivités ?

Notre vigilance va à la défense de notre population pour des services de proximité de qualité.

Pour finir je me risque à vous annoncer deux bonnes nouvelles :

L'installation d'un relais télécom pour la téléphonie mobile en 2016, en effet nous faisons partie des zones blanches constatées par test et l'obligation est faite aux opérateurs de pallier à ce déficit avant fin 2016.

Le très haut débit sur Niafles (FTTH) sera installé avec le développement du FTTH sur CRAON et ceci courant 2017.

Encore une fois et avec une pensée forte pour les victimes des attentats, je vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Plus que jamais nous en avons besoin.

DANIEL GENDRY

SOMMAIRE

Vie municipale

Le conseil municipal 5
Les commissions de la commune 5
Les finances 6
Les travaux réalisés en 2015 7
Les animations municipales 9

Informations diverses

Nouveau site internet 11
Nouveaux habitants : faites-vous connaître 11
Le service national 11
Jours et horaires d'ouverture de la mairie 11
Tarifs salle communale, tente de réception et cimetière 12
Prévention contre les cambriolages 13
Veolia : le télé-relevé 14
Economiser l'eau au quotidien 15
Le S.D.A.G.E., késako ? 16
Jardiner au naturel 17
Etat civil – naissances, mariages, décès 19

Les services de proximité

Le pôle santé de Craon 21
Le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) 22
Mobilité en Pays de Craon 23
Le nulle part ailleurs 24
L'ASMAD (service de maintien à domicile) 25
La destruction des nuisibles 26
La paroisse Saint-Martin de Niafles 27

Vie associative

Le foyer des jeunes 29
Les randonneurs du mercredi 29
Le comité des fêtes 30
L'amicale Niaflaise 31
Famille Rurale 31
L'association Octopus 32
Gaulle Craonnaise - Section Niafles / La Selle Craonnaise 33
Olympikos AS Niafles 33
Le VTT Niaflais 34
Niaflais, dansez country 35

A vos agenda !

VIE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

De gauche à droite : Henri RAIMBAULT, Sophie GENDRY (3ème adjointe), Stéphane BONNIER, Jean-Paul GIBOIRE (1er adjoint), Vincent CHESNEL, Daniel GENDRY (maire), Patrice DESMOTS, Dominique PERROUIN (2ème adjointe), Marie-Madeleine DEROUIN, Delphine HORELLOU (démission en décembre 2015), Alain SIMON (absent sur la photo)

LES COMMISSIONS DE LA COMMUNE

Commission Travaux / Voirie / Environnement / Agriculture

Jean-Paul GIBOIRE, Vincent CHESNEL, Dominique PERROUIN, Stéphane BONNIER, Patrice DESMOTS, Henri RAIMBAULT, Alain SIMON

Commission Animation / Communication / Bulletin Municipal

Dominique PERROUIN, Jean-Paul GIBOIRE, Sophie GENDRY, Marie-Madeleine DEROUIN, Stéphane BONNIER

Commission Sociale (relations CCAS, CIAS, Projets jeunes, Argent de poche)

Sophie GENDRY, Dominique PERROUIN

Commission Appel d'offre

Jean-Paul GIBOIRE, Vincent CHESNEL, Marie-Madeleine DEROUIN, Henri RAIMBAULT

Délégués à la Sécurité routière

Patrice DESMOTS, Sophie GENDRY

Membres du CCAS

Marie-Madeleine DEROUIN, Sophie GENDRY, Dominique PERROUIN, Jean-Paul GIBOIRE
Membres non conseillers : Marie-Claire POIRIER, Marie-Annick CROSNIER, Roland RENAUDIER, Michel MONTÉCOT, Yves HELBERT

Monsieur Daniel GENDRY, Maire de Niafles, est membre de droit de toutes les commissions.

D'où vient l'argent ?

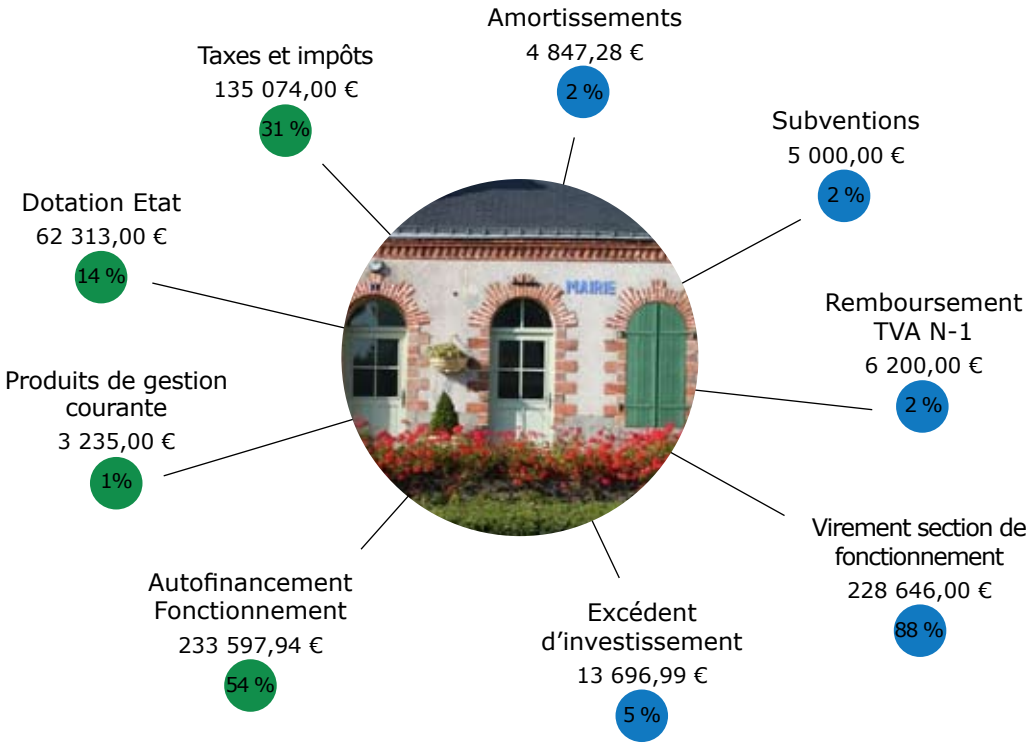

Où va l'argent ?

FONCTIONNEMENT 434 219,94 €	
Charges courantes	43 061,24 €
Charges de personnel	63 901,00 €
Indemnités-cotisations élus	15 300,00 €
Subventions associations	3 112,00 €
Subventions lots Cormier 2 La Goupillière	0,30 €
Subventions écoles	34 458,70 €
Contribution autres organismes	2 700,00 €
Argent de poche	1 000,00 €
Allocation compensatrice Communauté de communes	1 884,00 €
Remboursement intérêts emprunts	20 000,00 €
Dépenses imprévues	12 991,00 €
Amortissements	7 165,70 €
Virement section investissement	228 646,00 €

PREVISIONS INVESTISSEMENTS 258 390,27 €	
Eglise	31 600,00 €
Travaux salle du conseil	5 500,00 €
Cimetière	5 400,00 €
Carte communale	7 000,00 €
Repérage réseaux	5 000,00 €
Remboursement capital emprunt	42 000,00 €
Avances Lots La Goupillière 1-2	161 890,27 €

Les subventions

Le montant total des subventions versées au cours de l'année 2015, est de : 3 010,53 €, réparti comme suit :

Associations communales : 2 492,00 €
Autres Associations : 518,53 €

Taux imposition 2015 : comparaison 2014-2015

TAXES	Taux 2015	Base 2015	Produit 2015	Taux 2014	Base 2014	Produit 2014
Taxe d'habitation	22,30	244 500	54 524	22,30	236 400	52 717
Taxe foncière bâtie	37,28	134 100	49 992	37,27	124 900	46 550
Taxe foncière non bâtie	45,55	60 500	27 558	47,77	60 000	28 662
TOTAL		439 100	**132 074**		421 300	**127 929**

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2015

Réfection du vitrail du transept côté presbytère et de sa maçonnerie

Vitrail : entreprise BARTHE BORDEREAU d'Angers pour la dépose, restauration et repose : 5978 € HT

Maçonnerie : EURL Charles DUCHET de Livré-la-Touche pour échafaudage, dépose du montant et des réseaux, fourniture de pierre de Sébastopol, taille du montant et des réseaux, pose, ravalement des jambages de droite et de gauche : 7895,20 € HT

Photos du vitrail, intérieur et extérieur

Entrée principale du cimetière

Rehausse du seuil de l'entrée du cimetière pour améliorer l'évacuation de l'eau et réfection des piliers par EURL Charles DUCHET de Livré-la-Touche, Coût : 4045,60 € HT

Sablage, traitement et peinture du portail par l'entreprise Dirickx de Renazé, Coût : 608,00 € HT

Réfection de la Salle du conseil, Accueil et secrétariat de la mairie

Hall d'accueil et secrétariat

Installation d'une porte accès handicapé entre le hall d'attente et le secrétariat avec changement du sol et peinture de toutes ces pièces.

Travaux réalisés par Dominique Prime avec l'aide des jeunes « opération argent de poche » et de bénévoles.

Coût global des matériaux : 1692,41 € HT

Panneaux acoustiques Salle du conseil

Mise en place de panneaux acoustiques dans la salle du conseil par l'entreprise Devilliers pour un coût de 959,20 € HT

Alizéa Leroi et Vincent Peurois ont participé cette année au dispositif « argent de poche ».

Du 10 au 21 août 2015, ils ont réalisé 10 chantiers de 3 heures, grâce à l'accompagnement de Dominique Prime (employé communal) et de 2 habitants de Niafles, bénévoles : Roland Renaudier et Jean-Pierre Escalard. Le principal chantier réalisé a été la rénovation du hall et du secrétairiat de la mairie.

Photovoltaïques

Sur les 12 derniers mois les panneaux installés sur le toit de l'atelier communal ont produit 19380 KWh, rendement identique à l'an dernier.

Le coût de rachat de l'électricité est de 0,30594 € du KWh pour 2015, la somme perçue sera donc de 5929,12 € à laquelle il retrancher le remboursement de l'emprunt 4961 € et 200 € de frais d'assurances et de location compteur. Il reste donc à la commune 768,12 €.

LES ANIMATIONS MUNICIPALES

Le goûter de Noël et la décoration du bourg

Le 20 décembre 2014, la municipalité avait invité les enfants à participer à la décoration de leur commune. Un atelier a été organisé dans la salle des fêtes et les enfants ont pu ensuite aller décorer la rue principale et le sapin avant de prendre un petit goûter en commun.

Les vœux du Maire et l'accueil des nouveaux habitants

C'est le 10 janvier que les Niaflais étaient conviés à la salle des fêtes par le conseil municipal pour les voeux du Maire.

Chacun des nombreux participants a apprécié le concert dessiné proposé par le groupe Incognita Trio (musique) et Alexis Horellou (dessin), avant de trinquer à la nouvelle année et de déguster la traditionnelle brioche.

Au cours de cette soirée, Mr Gendry a pu également accueillir les nouveaux habitants.

Les commémorations et le repas du CCAS

Les commémorations ont eu lieu cette année les 3 mai et 8 novembre, en présence de la batterie fanfare du Craonnais.

Elles ont été suivies d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Après la commémoration du 8 novembre, les aînés de la commune étaient invités au repas du CCAS. Les convives étaient cette année au nombre de 42. Grâce à une météo plus que clémente, la photo a pu être prise en extérieur.

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAU SITE INTERNET !

La commune de Niafles s'est récemment dotée d'un nouveau site internet.

Retrouvez toute les informations de la commune, les services de proximité, les idées sorties, les offres d'emplois du territoire sur www.niafles.fr

NOUVEAUX HABITANTS, FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

Vous venez d'emménager à NIAFLES ?

Avez-vous pensé à vous présenter en Mairie ?

Ce sera l'occasion d'obtenir divers renseignements : organisation de la collecte des ordures ménagères, changement d'adresse à effectuer sur les papiers d'identité, etc...

Le service administratif pourra ainsi prendre les renseignements nécessaires pour les futures démarches administratives obligatoires à effectuer (recensement militaire, ou autres...)

Aussi, il est impératif d'informer la mairie lors de votre départ de la commune, en laissant votre nouvelle adresse.

LE SERVICE NATIONAL

La loi du 28 octobre 1997 a institué un service national universel, en instaurant le « parcours de Citoyenneté » qui se compose de différentes étapes.

L'une d'entre elles consiste au recensement de tous les jeunes français, garçons et filles, à la mairie du domicile. Cette obligation légale est à effectuer lorsque l'on atteint les 16 ans.

A l'issue du recensement, la mairie remet une attestation de recensement. Celle-ci sera réclamée pour toutes les inscriptions à des examens ou concours : CAP, BEP, Baccalauréat, conduite accompagnée... (Attention cependant de ne jamais donner l'original).

Avant d'atteindre ses 18 ans, le jeune sera convoqué à la «Journée d'Appel de Préparation à la Défense». A la fin de cette journée, est délivré un Certificat de participation, qui est également demandé lors d'inscription aux examens et concours.

L'année des 18 ans, la personne sera inscrite d'office sur la liste électorale, sous réserve de remplir toutes les démarches légales.

Vous avez 16 ans (et même plus), vous n'avez pas été recensé, présentez-vous en mairie, muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile, pièce d'identité.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi : 13h30 - 17h

Jeudi : 9h – 12h

Samedi : 8h30 - 12 h

Tél : 02 43 06 19 45

Mail : mairieniafles@wanadoo.fr

Site internet : www.niafles.fr

TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE (à compter du 02/01/2016)

UTILISATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
LOCATION AVEC L'OFFICE	160 €	190 €
LOCATION SANS L'OFFICE	110 €	130 €
VIN D'HONNEUR - RÉUNION	55 €	60 €
LOCATION WEEK-END	245 €	290 €
LOCATION ST-SYLVESTRE	265 €	335 €

Associations et professionnels de Niafles bénéficient de mises à disposition gratuites, de façon limitée. Renseignements sur le site internet de la commune.

Pour toute question : s'adresser à la mairie par mail (mairieniafles@wanadoo.fr) ou par téléphone aux jours et heures d'ouverture (02 43 06 19 45)

TARIFS DE LA TENTE DE RÉCEPTION (à compter du 01/01/2016)

Tente de 60 m2 pour les besoins de la commune et des associations, mais aussi pour la location. Pour les réservations et les conditions d'utilisation, contacter la mairie.

Tarifs 2016 :

- Habitants de la commune : 60 €
- Associations de Niafles : 60 € (gratuite 1 fois par an)
- Habitants ou associations extérieurs à Niafles : 120 €
- Associations extérieures, pour lesquelles des Niaflais ou Niaflaises sont adhérents : 50 €

Les réparations de ce type de matériel sont très onéreuses. C'est pourquoi il sera demandé à chaque utilisateur un chèque de caution de 1000 €.

Le comité des fêtes informe qu'il met à disposition des **tables**, des **bancs** et des **barbecues** en location pour un week end, au prix de:

Une table et deux bancs (l'ensemble) = 2€ pour les Niaflais, 3€ pour extérieur.

Barbecue 2€ pour les Niaflais, 3€ pour extérieur.

A retenir auprès des membres du bureau.

Contacts : M. Michel MONTECOT 02 43 06 19 76 ou M. Jean-Pierre ESCALARD 02 43 07 84 09

TARIFS DE CONCESSIONS DU CIMETIÈRE (à compter du 01/01/2016)

Concessions
- Trentenaire : 65 €
- Cinquantenaire : 120 €

Cave-urnes
- Trentenaire : 180 €
- Cinquantenaire : 220 €

Jardin du souvenir
- Réservé à la dispersion des cendres : gratuit

QUELQUES CONSEILS APPORTÉS PAR LES GENDARMES DE LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE CRAON POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Protégez votre domicile

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite à lettres, dans le pot de fleurs… Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage…
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- Signalez à la gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

En cas d'absence durable

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boite à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Dans le cadre des opérations «Tranquillité vacances» signalez votre absence à la gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement la gendarmerie de Craon au 02.43.06.17.20 (ou le 17).
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements…).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
  - ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
  - interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte à la gendarmerie (munissez-vous d'une pièce d'identité).
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

Numéros de téléphone utiles :

- **Opposition carte bancaire : 0 892 705 705**
- **Opposition chéquier : 0 892 68 32 08**
- **Téléphones portables volés :**
  - **SFR : 10 23**
  - **Orange : 0 800 100 740**
  - **Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00**

Les personnels des brigades de gendarmerie de CRAON, SAINT AIGNAN SUR ROE et COSSE LE VIVIEN vous remercient de l'attention que vous avez bien voulu porter à cet article.

Le lieutenant FONTENEAU,
commandant la communauté de brigades de Craon- Cossé le Vivien - St Aignan.

Le télé-relevé est une innovation de Veolia, prise en charge par votre service de l'eau. Il permet de lire les compteurs à distance et de vous retransmettre vos données de consommation par internet.

Un nouveau service pour plus de confort

Vous n'attendez plus le releveur de compteur d'eau et vous n'êtes plus dérangé lors de ses passages.

En cas d'emménagement ou de déménagement, vous n'avez plus besoin de communiquer votre index de consommation, celui-ci est transmis par le système.

Il vous suffit simplement de prévenir Veolia de votre départ ou de votre arrivée.

Un meilleur suivi pour plus de tranquillité

Vous recevrez des factures basées sur votre consommation réelle et non plus sur une consommation estimée. Vos relevés sont plus précis, les choses sont plus claires pour vous.

Veolia détecte rapidement toute anomalie, qu'elle soit liée au compteur ou à votre installation. Vous êtes alerté si nous pensons qu'il peut y avoir

une fuite chez vous. Grâce à votre Espace Client sur www.veoliaeau.fr, vous pourrez suivre votre consommation, pour mieux la maîtriser (historique et consommation au jour le jour).

Pour bénéficier de tous les avantages liés au télé-relevé de votre compteur d'eau et découvrir les services en ligne qui vous simplifieront la vie, créez votre Espace Client sur : www.veoliaeau.fr le site du Service Client de Veolia.

Le télé-relevé, comment ça marche ?

1. Un module radio est installé sur votre compteur d'eau. Si votre compteur est accessible de l'extérieur, cette opération ne nécessite pas d'intervention dans votre habitation.

2. Ce module radio transmet les données à un centre de traitement (les gammes d'ondes, de très faibles puissances sont similaires à celles utilisées dans le milieu hospitalier).

3. Ces informations sont ensuite mises à votre disposition par internet ou sur votre tél phone mobile, selon les services développés localement.

4. Après avoir créé votre Espace Client sur www.veoliaeau.fr, vous suivez à distance, votre consommation et vos factures et profitez de tous les services en ligne développés par le Service Client de Veolia.

Le télé-relevé, combien ça coûte ?

Vous n'avez rien à payer, ni pour l'installation, ni pour l'utilisation. Cette innovation est prise en charge par votre service de l'eau, à l'initiative de votre commune.

J'ÉCONOMISE L'EAU ET DES EUROS AU QUOTIDIEN

L'eau est une ressource nécessaire à la vie qui n'est pas inépuisable. Aussi, il est indispensable de ne pas la gaspiller.

Plus de 16 milliards de litres sont prélevés chaque année dans la rivière la Mayenne pour l'alimentation en eau potable. Nous prélevons également près de 10 milliards de litres dans les eaux souterraines.

En changeant quelques habitudes quotidiennes, nous pouvons consommer moins et diminuer notre facture tout en préservant les rivières et les nappes souterraines.

4 gestes clé pour réduire facilement sa consommation d'eau

Adopter des gestes simples

En fermant le robinet, on peut économiser pendant :

le lavage des mains, 12 000 litres soit 84 € *, le brossage des dents, 37 500 litres soit 113 € *, la vaisselle, 17 500 litres soit 126 € *.

Une douche permet de consommer 90 litres d'eau de moins qu'un bain. Sur une année, cela représente 100 000 litres d'eau économisés, soit 700 € *.

On peut également laver les légumes dans une bassine et garder l'eau du lavage pour arroser les plants.

* Valeurs pour une famille de 4 personnes sur 1 an, en considérant 3€/m3 d'eau froide et 14€/m3 d'eau chaude

Surveiller ses installations et éviter les fuites

Les fuites, mêmes si elles paraissent faibles, peuvent engendrer des consommations importantes. Pour les éviter, il suffit de : surveiller régulièrement sa consommation en relevant son compteur (tous les mois), entretenir ses installations et réparer au plus vite les fuites (le plus souvent, il s'agit seulement de changer un joint).

Quelques astuces pour repérer les fuites :

Un robinet qui goute coûte cher : au minimum 50 000 litres par an d'eau gaspillée, soit 140 €

Pour vérifier s'il y a une fuite d'eau dans votre logement, relevez, juste avant de vous coucher, le compteur d'eau en notant les chiffres. A votre réveil (et avant de d'avoir fait couler l'eau), vérifier à nouveau les chiffres du compteur. S'ils ont changé, il est nécessaire de vérifier votre installation car il doit y avoir une fuite.

Une chasse d'eau qui fuit peut perdre 180 000 litres d'eau par an, soit 500 €

Essuyer l'intérieur de votre cuvette et déposez une feuille de papier absorbant le long de la paroi. Si elle est imbibée, le réservoir de vos toilettes fuit.

S'équiper en matériel économe pour moins de 70 €

Quelques dispositifs simples et peu onéreux permettent de réduire les consommations.

La mise en place d'aérateurs sur les robinets réduit de moitié la consommation sans perte de confort.

La douchette économique permet de consommer 35 litres de moins pour une douche de 5 minutes.

Pour les WC les plus anciens, le volume de la chasse peut être diminué de 3 à 5 litres d'eau en y installant une chasse double-flux, des plaquettes WC, des bouteilles remplies d'eau,...

Utiliser l'eau de pluie

L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages extérieurs (arrosage des plants, lavage des voitures, …). Il vous suffit pour cela de prévoir un système de récupération en bas des gouttières.

De plus, il ne faut pas oublier d'arroser au bon moment (le soir ou le matin) et au pied des plants.

Avec ces gestes clé, vous réduisez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) jusqu'à 1 100 € par an.

Des informations complémentaires sont disponibles sur

www.ecodeaumayenne.org.

Dans chaque bassin, le S.D.A.G.E. définit un cadre pour améliorer la qualité de nos rivières, de nos plans d'eau, de nos nappes et eaux côtières. Il indique la direction dans laquelle agir, précise quoi faire et dans quelles conditions. Il s'impose à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Il est accompagné par un programme de mesures qui recense secteur par secteur, les actions à mettre en œuvre.

Le prochain S.D.A.G.E. est établi pour la période 2016-2021. Il a été adopté par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre 2015. Ce schéma directeur est complété localement par des S.A.G.E. pour tenir compte des enjeux locaux. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon a été adopté pour la période 2014-2019.

Pour en savoir plus sur le S.D.A.G.E. :
http://www.prenons-soin-de-leau.fr/

Pour en savoir plus sur le S.A.G.E. Oudon :
http://www.bvoudon.fr/ rubrique « planification S.A.G.E. »

30 000 avis sur les actions pour l'eau

Les résultats de la consultation nationale sur l'eau qui s'est déroulée du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 sont disponibles. En Loire-Bretagne plus de 5 000 habitants, des groupes d'acteurs, des associations, des collectivités ont donné leur avis. Il est tenu compte de ces avis dans le S.D.A.G.E.

Pour en savoir plus :
http://www.prenons-soin-de-leau.fr/

12 actions pour l'eau récompensées en Loire-Bretagne

12 structures (collectivités, associations, entreprises...) ont reçu un Trophée pour leurs actions exemplaires pour protéger l'eau et les milieux aquatiques : restauration d'une rivière, réduction des pesticides, gestion des eaux de pluie....

La commune d'Aviré fait partie des lauréats pour l'aménagement de l'ancien plan d'eau en « méandres de la Sazée ».

A découvrir en images au travers de courtes vidéos sur le site http://www.bvoudon.fr

Outils pédagogiques

Des outils pédagogiques sont développés sur le bassin versant de l'Oudon dans les domaines suivants : compréhension du bassin versant et du cycle de l'eau, fonctionnement des milieux aquatiques, jardinage au naturel. Des techniciens sont également à votre disposition pour des interventions auprès des scolaires ou à l'occasion de vos manifestations.

Pour découvrir les outils et passer commande :
http://www.bvoudon.fr (lien sur la page d'accueil) ou par téléphone au 02 41 92 52 84.

Article édité par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon – octobre 2015

JARDINER AU NATUREL, POUR PROTÉGER LES PETITES BÊTES DE NOS JARDINS

Une biodiversité indispensable à l'équilibre du jardin

La plupart des êtres vivants du jardin sont indispensables à la fertilité et à la santé des plantes :

• les décomposeurs (vers de terre, champignons,...) décomposent les débris de végétaux... en matière organique (humus), indispensable à la fertilité des sols. Ils aèrent et ameublissent la terre.

• les pollinisateurs (abeilles, papillons,...) butinent les fleurs et participent activement à la reproduction des plantes.

Les pesticides nuisent aux insectes utiles

Seul un petit nombre d'espèces est ravageur des cultures. La grande majorité des êtres vivants n'est ni utile, ni nuisible au jardinier. Les désherbants, les produits de traitement et les engrais chimiques solubles détruisent tous les insectes. Les ravageurs en profitent toujours pour pulluler. **Plus le jardinier traite son jardin et plus il doit traiter.**

Les auxiliaires prédateurs

Les auxiliaires du jardin sont des insectes qui se nourrissent ou parasitent les ravageurs :

- les coccinelles, syrphes et chrysopes mangent par jour plusieurs dizaines de pucerons,
- les mésanges et autres oiseaux mangent chenilles, pucerons, mouches,...
- les carabes consomment les œufs des limaces,...
- de mini guêpes pondent dans les pucerons et les chenilles,
- les hérissons et batraciens consomment des escargots, vers et insectes.

Attirez les auxiliaires du jardin

Il est rarement utile d'acheter des auxiliaires. Ils s'installeront naturellement dans le jardin, si vous savez l'aménager et l'entretenir pour les accueillir :

- Planter des haies, arbustes champêtres, fleurs qui accueillent et nourrissent une grande quantité d'auxiliaires,
- Couvrir la terre avec un paillis et limiter le nettoyage du jardin,
- Accrocher des nichoirs avant mars et des mangeoires durant l'hiver pour attirer les oiseaux,
- Glisser des fagots de bois et de tiges creuses dans les haies pour abriter hérissons, insectes, parasites des pucerons,…
- Suspendre des pots de fleurs garnis d'herbes sèches pour attirer les perce-oreilles dans les arbres fruitiers.

COMMUNAUTE de COMMUNES Pays de Craon

Un territoire vivant
favorisant l'accueil et l'initiative

édito

Il y a maintenant un an, se créait la Communauté de Communes du Pays de CRAON. Elle est composée de 37 communes, son Conseil Communautaire compte 66 délégués. C'est à cette assemblée délibérante que revient le pouvoir de prendre les décisions. Le bureau que je préside et où je suis entouré de 10 vice-présidents, gère les affaires au quotidien, les représentations. Chaque vice-président a en charge une commission, qu'il anime et orchestre. C'est lui qui présente aux membres de sa commission, les dossiers qui doivent être soumis à débats, pour se traduire, à terme, en propositions.

Notre souhait fût de ne pas tout bousculer, de respecter les agents et je pense que les choses évoluent dans le bon sens.

Après une année de travail intense, nous avons pris nos marques. Nous nous employons, aidés de nos 132 agents, à assurer les missions de service public qui nous sont dévolues, de part les compétences qui nous ont été transférées.

La taille de notre intercommunalité nous positionne sur des projets structurants pour le territoire. Actuellement les plus visibles sont le Pôle Socio Culturel à CRAON mais aussi l'agrandissement de la base de loisirs de la Rincerie à LA SELLE CRAONNAISE. Pour les familles, un « portail familles » dédié aux inscriptions des activités enfances jeunesses intercommunales et périscolaires communales a été mis en place, pour éviter une redondance des formalités.

Dans un court terme, nous prendrons une décision concernant la rénovation de la piscine intercommunale et nous intégrerons le Syndicat Mixte Départemental pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Vous n'êtes pas sans savoir que les collectivités sont soumises à des contraintes financières fortes, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) nous conduit dans les années à venir, vers d'autres évolutions au sein de nos collectivités.

Cette fusion nous demande un travail très conséquent mais exaltant. L'engagement des élus pour ce projet de territoire nous emmène vers un objectif commun « VIVRE ET DONNER L'ENVIE DE VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE ».

Patrick GAULTIER
Président de la Communauté de Communes
du Pays de CRAON

Population :
29 318 habitants

Superficie :
639 km² soit 44 habitants au km²
37 communes - 900 km de voirie

Economie :
700 entreprises - 12 000 emplois
dont 7 916 emplois salariés

Tél. 02 43 09 61 61 - www.paysdecraon.fr

Communauté de Communes Pays de Craon

les compétences de l'Intercommunalité

Bibliothèques :
Astillé
Athée
Ballots
Bouchamps-lès-Craon
Congrier
Cossé-le-Vivien
Courbeveille
Craon
La Rouaudière
La Selle Craonnaise
Livré-la-Touche
Méral
Pommerieux
Quelaines-Saint-Gault
Renazé
Saint-Aignan-sur-Roë
Saint-Poix
Saint-Quentin-les-Anges
Simplé

Déchetteries :
Ballots
Cossé-le-Vivien
Craon
Cuillé
Quelaines-Saint-Gault
Renazé
Saint-Aignan-sur-Roë

Etablissement d'Enseignements Artistiques (E.E.A.) :
Cossé-le-Vivien
Craon

Piscine intercommunale :
Craon

Sites administratifs :
Cossé-le-Vivien
Craon
Renazé

Accueils de loisirs :
Astillé / Courbeveille
Ballots
Congrier
Cossé-le-Vivien
Craon
Cuillé / Laubrières / Gastines / Saint-Poix
La Selle Craonnaise
Méral
Pommerieux
Quelaines-Saint-Gault
Renazé
Saint-Aignan-sur-Roë

Centre d'entraînement Anjou Maine :
Senonnes

Hippodromes :
Craon
Méral
Senonnes

Base de Loisirs de la Rincerie :
La Selle Craonnaise

Musées :
Cossé-le-Vivien
Denazé
La Roë
Renazé

Voie verte

Saison culturelle : Info et réservation
Craon

Collèges :
Cossé-le-Vivien
Craon
Renazé

Pôles Santé :
Craon
Renazé

Retrouvez toutes les informations sur : **www.paysdecraon.fr**

Contact :
La Hugerie
53800 LA SELLE CRAONNAISE
Tél. : 02 43 06 17 52
www.la-rincerie.com

TEMPO PAYS DE CRAON

culture

Contact :
Communauté de communes du Pays de Craon
Tél. : 02 43 09 19 89 - **culture@paysdecraon.fr**

SAISON SPECTACLE VIVANT

- Des spectacles pour tous : théâtre, danse, cirque, concert, marionnette…
- Des spectacles sur temps scolaire
- L'accueil de compagnies professionnelles en résidence

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

- Des prêts de livres, magazines, CD, jeux de société
- Des animations pour tous

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

- Un cursus d'apprentissage instrumental
- Des pratiques collectives pour tous les goûts
- Un éveil musical dès la naissance

Tél. : 02 43 91 79 03

nous contacter

- **Service Direction générale**
- **Environnement, déchetteries, ordures ménagères**
- **SPANC**
- **Saison culturelle**
- **Médiathèque**
- **Voirie, sentiers de randonnées**

Site de Craon
1, Rue de Buchenberg - BP 71
53400 CRAON
Tél. : 02 43 09 61 61
Mail : accueil@paysdecraon.fr

- **Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Place du Maréchal Leclerc
53400 CRAON
Tél. : 02 43 09 09 65
Mail : contact@cias.paysdecraon.fr

Pour faciliter vos démarches, rendez-vous sur le portail famille :
https://familles.paysdecraon.fr

- **Bassin de l'Oudon**
- **Économie, Emploi**
- **Service Marchés publics**
- **Établissement d'Enseignements Artistiques (école de musique)**
- **Logements**

Site de Cossé-le-Vivien
58, place Tussenhausen
53320 COSSÉ-LE-VIVIEN
Tél. : 02 43 91 79 79
Mail : m.garanger@paysdecraon.fr

- **Service finances**

Site de Renazé
Place de l'Europe
53800 RENAZÉ
Tél. : 02 43 06 82 84
Mail : finances@paysdecraon.fr

- **Piscine Intercommunale**

Rue Jean Bouin
53400 CRAON
Tél. : 02 43 06 10 76

Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos : Communauté de communes du Pays de Craon, X.

Faites confiance aux produits et traitements bio

Les noms indiqués sont ceux des matières actives(le nom commercial change selon la marque).

- Bacillius thuringiensis : contre les chenilles (ver du poireau, piéride du chou,…),
- Anti-limace à base de phosphate de fer (Ferramol) : considéré comme non dangereux pour les autres animaux du jardin et les animaux domestiques,
- Badigeon à la chaux : contre les parasites hivernants sur le tronc des arbres,
- Savon noir liquide ou savon mou : contre les insectes sans carapace,
- Pièges jaunes ou pièges à phéromones : pour capturer les insectes ailés (mouches blanches, pucerons, carpocapses…),
- Voile anti-insectes : barrière contre la mouche de la carotte, la piéride du chou, l'altise.

Pour toute information complémentaire, demandez conseil à l'une des 32 enseignes de jardinage du bassin de l'Oudon signataire de la charte Jardiner au naturel.

Le programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin de l'Oudon

La charte Jardiner au naturel est l'une des actions du programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin de l'Oudon 2015-2019. Ce programme vise à restaurer la qualité de l'eau du bassin et des captages d'eau potable à travers de nombreuses actions auprès des agriculteurs (formations, accompagnements, diagnostics-conseils), des collectivités (réduction de l'usage des produits phytosanitaires), des entreprises et artisans et du grand public.

Pour plus d'informations, **rendez-vous sur www.bvoudon.fr,** rubrique Qualité de l'eau/ Le Plan d'action du SY.M.B.O.L.I.P.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions
Groupe Milon – 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRE
Tél : 02.41.92.52.84 – Fax : 02.41.92.52.79
Mail : contact@bvoudon.fr

ETAT CIVIL

Les naissances

Léa HOUDMON, née le 13 février 2015
Lou LEROUX, née le 16 mars 2015
Roxane GAUDIN, née le 27 juin 2015

Les mariages

Benjamin GENDRY et Marion MONNIER
Le 20 juin 2015

Christophe FREULON et Maryline BAHIER
Le 8 août 2015

Stéphane BONNIER et Francette GENDRY
Le 5 septembre 2015

Les décès

Patrice CHERRUAULT, le 15 mai 2015
Jean de QUATREBARBES, le 23 octobre 2015.

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

LE PÔLE SANTÉ DE CRAON

5 rue de Nantes
53400 CRAON
Tél : 02 53 94 52 52
Fax: 02 53 94 52 71

Horaires de l'accueil :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h30
- le samedi de 8h à 12h

Permanence des soins :

- Nuit : 20h – 8h
- Week-end : samedi 12h – lundi 8h

Gardes de médecine générale :
02.43.64.33.00

URGENCES 24/24 : Faites le **15**

Médecins généralistes
02 53 94 52 52

Dr MIchel DAVIERE
Dr Lydie GENDRY
Dr Alain GIRAUD HERAULT
Dr Maryline MERIENNE COUSSE
Dr Jean-Michel MONNIER
Dr Anne PLESSIS
Dr Virginie Stehlin-Guérout

Sage femme
02 43 06 78 43

Pascale TRIPOTEAU

Chirurgiens dentistes
02 43 06 78 43

Dr Charles LUCAS
Dr Julia Jimenez-Gomez

Infirmières D.E.
02 43 12 24 32

Marie-Charlotte DE LA GARANDERIE
Martine DOISNEAU
Marie LEVRARD

Infirmiers D.E.
02 43 06 85 85

Loïc FOLLIARD
Gilles LAISNE

Pédicure Podologue D.E.
02 43 06 36 89

Estelle MONNIER MARCHETEAU

Diététicienne nutritionniste
02 53 94 52 52

Maud Lenoir

Centre de soins Hospitaliers
06 10 92 53 57

Orthophoniste
02 53 94 52 63

Olivia BRETON

Masseur Kinésithérapeute D.E.

Nicole Durand 06.81.37.69.22
Benoît Guérin 06.11.89.66.96

Psychologue
06 77 82 86 58

Lucie BREHARD

Maison départementale de l'autonomie
02.43.677.577

Antenne territoriale (sur rendez-vous)
mda.accueil@lamayenne.fr

Centre Médico-Scolaire
02.53.94.52.65

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le CIAS propose diverses actions et services.

En faveur de la petite enfance

- Gestion du RAM (relais d'assistants maternels) et des établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche, halte-garderie, halte-garderie itinérante)
- Soutien aux crèches parentales et aux Maisons d'Assistantes Maternelles

Le RAM intervient également à Niafles. C'est un lieu d'écoute, d'échange, d'information et de médiation pour les parents et les assistantes maternelles.

Vous êtes parents de jeunes enfants non scolarisés ? Vous pouvez participer aux animations du RAM, qui ont lieu à Niafles (salle des fêtes) les 2ème et 4ème vendredi de chaque mois (hors vacances scolaires) de 9h30 à 11h30. L'accueil est libre et gratuit.

Par ailleurs, et indépendamment des services du CIAS, Niafles compte cinq **assistantes maternelles agréées**, dont voici les contacts.

Mme Guylène BODINIER - 10 ROUTE DE LIVRE LA TOUCHE - 02 43 06 31 58
Mme Mélissa DESMAUTS - 12 RUE D ANJOU -06 82 76 77 51
Mme Michèle GUIBERT - 7 RUE DU ROQUET - 02 43 06 31 47
Mme Sonia HOUSSEAU - 11 RUE DES CHENES - 02 43 70 66 51
Mme Catherine LEMONNIER - 3 RUE D'ANJOU - 09 54 61 36 57

En faveur de l'enfance-jeunesse

- Gestion des centres de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires pour les enfants de moins de 11 ans, hors temps scolaire pour les jeunes de plus de 11 ans
- Conduite et financement d'actions d'animations en faveur des enfants et des jeunes
- Accompagnement et soutien des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif avec ou sans hébergement dont la gestion est associative (Service Projet Jeune du Nulle part ailleurs)
- Animation et coordination du dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de plus de 16 ans. La mise en œuvre et la gestion du dispositif restent de compétence communale

En faveur des personnes en difficultés et/ou isolées

- Gestion de l'aide sociale légale / favoriser l'accès aux droits
- Attribution des aides financières facultatives et autres aides en nature (épicerie sociale, colis alimentaires,etc…)
- Hébergement d'urgence : gestion de l'accueil et de l'hébergement d'urgence des personnes sans abri
- Actions en direction des publics en difficulté favorisant l'insertion et la mixité sociale et le développement du lien social

En faveur des personnes âgées, dépendantes ou personnes en situation de handicap

- Services et actions favorisant le « bien vieillir à domicile »
- Actions de préservation du lien social et intergénérationnel

D'autres services qui ne sont pas gérer directement par le CIAS existent pour faciliter :

- la mobilité : avec l'association Mobilité en Pays de Craon, le petit Pégaze
- les conseils juridiques avec les permanences du CIDFF
- l'insertion professionnelle des jeunes avec les permanences de la mission locale

Et bien d'autres encore...

Pour plus d'informations, contactez le CIAS
02.43.09.09.65 / contact@cias.paysdecraon.fr

MOBILITÉ EN PAYS DE CRAON

L'association Mobilité dans le Pays de Craon fonctionne depuis 2010.

Des bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos déplacements: l'aide aux achats, les visites: familles, amis… l'accès aux loisirs et à la culture, les retraits et dépôts d'argent, coiffeur, sépulture, la conduite aux établissements administratifs: mairie, notaire, assurance…, les rendez-vous médicaux non remboursés, etc...

Cette plaquette est provisoire; au fur et à mesure du fonctionnement, certaines modifications pourront être apportées.

Les bénévoles et bénéficiaires de l'association doivent adhérer (droit d'entrée de 15€ à partir du 1er janvier 2016) et prendre connaissance du règlement de fonctionnement.

Les bénéficiaires

- Personnes âgées qui ne peuvent pas conduire.
- Personnes en difficulté sociale qui ne possèdent pas de véhicules ou qui n'ont plus les moyens de le faire circuler.
- Personnes ayant un handicap temporaire ou permanent rendant impossible la conduite d'un véhicule.

Communes concernées

Cossé–le–Vivien : Astillé, Cosmes, Cossé-le-Vivien, Courbeveille, Cuillé, Gastines, La Chapelle, Laubrières, Méral, Quelaines-st-Gault, Saint-Poix, Simplé.

Craon : Athée, Ballots, Bouchamps-lès-Craon, Chérancé, Craon, Denazé, Livré, Mée, Niafles, Pommerieux, St- Quentin-les-Anges.

Saint-Aignan-sur-Roë : Brains-sur-les-Marches, Congrier, Fontaine-Couverte, La Boissière, La Roë, La Rouaudière, La Selle-Craonnaise, Renazé, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Erblon, Saint-Martin-du-Limet, Saint-Michel-de-la-Roë, Saint-Saturnin–du-Limet, Senonnes

Les horaires

Du lundi au vendredi
De 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Modalités

A la demande aux jours et heures ci-dessus, sur simple appel téléphonique, prévenir au moins 48 heures avant la course ou le rendez-vous au numéro suivant: **06.04.49.35.54** (portable de l'association)

Prise en charge au domicile, accompagnement physique selon les besoins (aide aux courses, accès au bâtiments)

L'association possède un véhicule Kangoo adapté aux fauteuils roulants, il est à la disposition en priorité pour les accompagnements des bénéficiaires en fauteuil de tout le Pays de Craon

Participation

La participation est de 0,40€/km pour tout déplacement ou un forfait à l'intérieur de chaque commune.

Un reçu servant de justificatif comptable est systématiquement établi.

Association loi 1901. Déclaration à la sous-préfecture de Château- Gontier le 8 janvier 2010,
Récépissé N° W53100567
N°Siren : 814 213 807, Siret : 814 213 807 00013
Jean Claude LAURENT, 13,rue du Murier 53400 CRAON, tél. 02.43.06.21.09

« Association le Nulle Part Ailleurs »

C'EST QUOI ?

Comme nous vous l'annoncions l'année dernière, la structure « Projets Jeunes » a évolué. Elle a changé de nom et s'appelle dorénavant : « **Le Nulle Part Ailleurs** ». Sa mission principale reste l'animation jeunesse et l' accompagnement des projets des jeunes de **11 à 25 ans**. Ses missions nouvelles concernent la famille et l'accompagnement des associations… Elle bénéficie maintenant d'un agrément Centre Social délivré par la CAF de la Mayenne.

Branche PROJETS JEUNES, c'est quoi :

Des **ATELIERS** à l'année : Cirque, Magie, Radio, Nouvelles Technologies….

Des **ANIMATIONS** pendant chaque période de vacances avec un programme d'activités riches et variées : sorties, grands jeux, activités manuelles, stages… + les mercredis et samedis.

Un **ACCOMPAGNEMENT** adapté à ton, tes projets : séjours, sorties , échange interculturel…

Un **ACCOMPAGNEMENT** des groupes et des foyers de jeunes des communes partenaires.

Un local pour les jeunes à partir de 11 ans : le **CEKUADON**

Branche PROJETS FAMILLES, c'est quoi :

Des **SOIREES** , des **CONFERENCES** pour les parents abordant différentes thématiques : *l'autonomie, savoir dire non, les addictions, les nouvelles technologies…*

Des **ATELIERS,** ateliers de sensibilisation sur les médias, des ateliers **Habilités parentales** permettant de développer une nouvelle méthode de communication avec ses enfants.

Des activités **PARENTS / ENFANTS** autour de la cuisine, du jeu vont être proposées prochainement, ainsi que des **SORTIES** familiales.

Branche PROJETS ASSOCIATIONS

C'est un accompagnement des associations qui portent un projet a caractère social et ou familial.

Cet accompagnement peut se traduire par une aide technique : recherche de financement, prêt de matériel…. mais aussi par une aide méthodologique : aide à la structuration de la vie associative, temps de formation...

C'est aussi un espace ou l'on peut communiquer sur ces manifestations « espace d'affichage »
N'hésitez pas à nous apporter affiches et tracts.

UN ESPACE ACCUEIL

A votre disposition en accès libre
Espace informatique (avec internet)
Espace presse
Espace café, thé
Espace infos locales
Services du territoire

UNE IDEE ? UN PROJET ?
HABITANTS du territoire ici, on vous accompagne dans vos projets collectifs…**N'hésitez pas à venir nous en parler**

UNE EQUIPE de SALARIES et de BENEVOLES

Cédric

Mathieu

Solène

Emilie

Nos horaires d'ouverture
Périodes Scolaires :
mardi , jeudi , vendredi : 9h-12h / 14h-18h
Mercredi 9h-12h / 12h30 –18h
Samedi 9h-12h / 13h30-17h00
Périodes de vacances scolaires :
Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h

Association le Nulle Part Ailleurs
6 rue de la Tour du Guêt, 53400 Craon
Tél: 0243090969 / 0686800875

ASSOCIATION DU SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (ASMAD)

Depuis plus de 25 ans, l'ASMAD gère un SSIAD qui compte actuellement 80 places :

- 75 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

L'objectif du service est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient sur prescription médicale et les soins sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale.

Les soins

Le SSIAD assure au domicile de la personne les soins d'hygiène, des aides aux actes essentiels de la vie, de la surveillance, des soins relationnels. L'ASMAD confie la plupart des soins techniques infirmiers aux infirmiers libéraux.

Les zones d'intervention

Pour les Personnes Agées, le SSIAD intervient sur les cantons de COSSE LE VIVIEN, CRAON et ST AIGNAN SUR ROE ainsi que les communes de Courbeveille et Astillé.

Pour les Personnes de moins de 60 ans, le SSIAD couvre la totalité de l'arrondissement de CHÂTEAU GONTIER.

Informations

Depuis 2013, une Equipe Mobile Spécialisée Alzheimer (E.M.S.A.), intervient, à un stade précoce de la maladie, auprès des personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou pathologie apparentée. Ces séances d'accompagnement ont pour but de maintenir les activités de la vie quotidienne, solliciter les fonctions restantes au niveau moteur, cognitif et sensoriel et proposer des compensations et instaurer des routines. L'EMSA intervient également auprès de l'aidant familial pour l'accompagner dans la compréhension des troubles, des conduites et des comportements inadaptés et pour lui proposer des solutions.

ASMAD 02 43 98 94 33 Service Soins Infirmiers A Domicile

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.
Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat avant de vous déplacer.

ASMAD
Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien
02.43.98.94.33 - 02.43.98.84.74
asmad53@wanadoo.fr

Infirmière Directrice : Mme Solier-Grimault Chantal ; Président : Dr Giraud-Héraud Alain ; Trésorière : Mme Rousseau Danièle

ASSOCIATION DE DESTRUCTION DES NUISIBLES

Bilan des captures de la saison : 10 renards, 50 ragondins, 10 rats musqués.

L'association remercie les propriétaires et agriculteurs pour leurs autorisations de passage lors des battues administratives.

Renseignements : Mr MONTAUBAN Rémi, 02.43.06.04.53

Ragondin albinos de 7kgs piégé à la frayère

Nid de frelons asiatiques récupéré après destruction dans en haut de l'arbre (12m).

Le frelon asiatique

Cette année encore, cet insecte prédateur de pollinisateurs a beaucoup fait parler de lui. Jusqu'en novembre, les nids étaient toujours occupés et des fondatrices n'étaient pas encore sorties pour hiverner. De nombreux appels ont été réceptionnés à la FDGDON 53 et beaucoup de nids ont pu être recensés grâce à la surveillance effectuée par tous, collectivités et particuliers.

Dans certaines communes des plans d'action collectifs via des conventions collectivités / FDGDON 53 ont permis aux habitants de bénéficier d'une prise en charge partielle voire totale du coût de destruction. Alors que certains prestataires ont facturé des déplacements pour des interventions non effectuées ou que d'autres effectuaient des destructions sans enlèvement de nids ; il faut veiller à rester vigilant aux pratiques effectuées et ne pas hésiter à questionner les entreprises sur leur mode opératoire.

Parfois, ce sont des bénévoles qui effectuent cette destruction. Souvent elle se passe bien, mais d'autres fois, des reconstructions sont constatées suite à une mauvaise destruction ou bien malheureusement, dans les cas les plus graves, les frelons se défendant ont piqué gravement les personnes. Et la responsabilité est portée par le commanditaire.

Le coût d'intervention peut être un point de blocage dans la destruction des nids, mais lorsque des nids présentaient un vrai danger (proximité écoles, crèches, …), des vrais mécanismes de solidarité ont vu le jour (collectivités, voisinage, …).

Et en attendant un piège réellement sélectif, la destruction du nid reste le meilleur moyen de lutte.

La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour toute information :

FDGDON 53, 17 boulevard des Manouvriers
53810 CHANGE, 02 43 56 12 40,
accueil@fdgdon53.fr.

La commune de Niafles face aux frelons asiatiques

La Commune de Niafles est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité.

Consciente de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, la Commune de Niafles a décidé d'adhérer au Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par la FDGDON 53 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne).

Les objectifs étant de coordonner techniquement et administrativement la lutte contre le frelon asiatique, et l'organisation de la destruction des nids par traitement insecticide avec démontage sur la commune, le démontage des nids vise à supprimer tous risques de contamination des chaînes alimentaires (oiseaux et insectes) présentes dans l'écosystème par les insecticides.

La Commune a désigné un interlocuteur municipal référent, ainsi qu'un suppléant, pour identifier et authentifier les nids de frelon asiatique, déterminer le niveau d'urgence de leur destruction, évaluer leur hauteur et les moyens à mettre en œuvre pour leur enlèvement, renseigner la fiche de notation et assurer l'interface avec la FDGDON 53.

L'interlocuteur municipal désigné est :
Mr PRIME Dominique - 06 03 86 89 19

Le suppléant est :
Mr DESMOTS Patrice - 06 22 98 75 71

Autre contact :
Mairie de niafles - 02 43 06 19 45
mairieniafles@wanadoo.fr

Le référent, transmet à la FDGDON 53 après expertise du nid les informations suivantes : adresse de l'intervention, coordonnées du propriétaire et éléments techniques pour la destruction.

Puis la FDGDON 53 coordonne la destruction et l'enlèvement des nids de frelon asiatique par le biais d'entreprises prestataires en désinsectisation répondant au cahier des charges techniques et administratives.

Modalités de prise en charge des interventions par la commune

La destruction des nids étant réalisée par « l'entreprise prestataire » retenue par la FDGDON 53, la commune de NIAFLES s'engage à financer (pour les interventions réalisées sur le domaine privé) le coût TTC de l'intervention à hauteur de 50 %. Le solde TTC de l'intervention sera directement facturé par « l'entreprise prestataire » au particulier.

LA PAROISSE SAINT MARTIN DE NIAFLES

La paroisse désigne dans chaque commune une équipe de proximité, composée de 3 ou 4 membres.

Les membres vous renseignent sur le déroulement des baptêmes, mariages, sépultures et services religieux.

Équipe de proximité

Mme Marie-Madeleine DEROUIN : 02 43 06 19 22
Mme Marie-Claire POIRIER : 02 43 06 50 14
Mr Dominique PEUROIS : 02 43 06 04 35

Équipe liturgique

Mr Jacques GUIBERT : 02 43 06 31 47

Paroisse St Clément du Craonnais : 02 43 06 10 54

Permanences :
10 h - 12 h : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.
16 h - 18 h : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi.

VIE ASSOCIATIVE

LE FOYER DES JEUNES

Si tu es âgé d'au moins 13 ans, que tu as envie de faire bouger ta commune, de monter un projet où tout simplement d'avoir un lieu pour retrouver tes copains n'hésites pas à nous contacter !

Sophie GENDRY,

Référente jeune au niveau de la mairie : 06 73 35 10 80

Thomas PERROUIN

Président du foyer des jeunes de Niafles : 06 22 30 93 98 / thomas.perrouin@hotmail.fr

LES RANDONNEURS DU MERCREDI

Nous nous retrouvons tous les mercredi a 9h30 pour faire 2h de marche sur les sentiers partants du bourg.

Le groupe est très varié tant au niveau de l'âge que du nombre de participants, qui varie de 2 à 12 personnes.

Ce groupe n'est lié a aucune association en particulier.

LE COMITÉ DES FÊTES DE NIAFLES

Les membres du comité des fêtes de Niafles remercient le soutien qu'ils ont reçu des Niaflaises et des Niaflais au travers des activités proposées dans la commune.

Notre valeureuse équipe a offert son aide aux animations qui ont eu lieu dans la commune (VTT, Festival Rustine, Fête des marins d'eau douce, repas du CCAS et décoration de Noël). Voici comment s'exprime à Niafles le partage des bons moments.

Notre fête communale a commencé par son concours de palets avec une participation en augmentation. Les joueurs ont profité d'un bel espace légèrement ensoleillé et agréablement rafraichi par la généreuse ramure de nos chênes.

Puis la soirée s'est engagée sur un bon repas champêtre avec accompagnement musical. S'en suivi d'un bal où toutes générations se sont retrouvées dans une joyeuse ambiance, orchestrée par Béatrice Perrin (animatrice et musicienne demeurant à Denazé)

Ci-dessus : l'après-midi concours de palets puis la soirée dansante
A gauche : le repas champêtre

Cette année, le comité des fêtes a eu, au sein de son équipe, l'heureuse arrivée de nos amis Andrew Peters et Patrick Lemonnier, nous leurs souhaitons la bienvenue.

Welcome Andrew and Patrick.

Si vous aimez la fête alors ; pas d'hésitation venez rejoindre notre équipe, nous vous ferons un bel accueil lors de l'assemblée générale.

A cette heure de fin d'année, j'anticipe mes souhaits, à tous les Niafliases et Niaflais, d'une Bonne et Heureuse année 2016 à partager ensemble.

Pour le comité, Le président

Jean-Pierre Escalard

A vos agendas :

Voici les dates des animations du comité des fêtes de Niafles prèvues pour l'année 2016

- Démontage décoration noël : Mardi 19 janvier 2016, en après-midi
- Festival Rustine : Samedi 27 février 2016
- Assemblée générale : Vendredi 4 mars 2016
- Concours de palets et repas de la fête communale : Samedi 2 juillet 2016

L'AMICALE NIAFLAISE

L'assemblée générale a eu lieu le 5 février avec changement de statut : Le Club de la Gaieté devient l'AMICALE NIAFLAISE.

Le vide-grenier le 31 mai avec de la pluie.

Le repas champêtre le 18 Juin.

La journée détente à la Rincerie (au niveau cantonal) le 2 septembre.

Le concours de belote les 9, 10 et 11 octobre.

La traditionnelle bûche de Noël le 17 décembre.

En solidarité avec MADAGASCAR vente de 45 boîtes de gâteaux.

Visite du centre d'entrainement de Senonnes (photo)le jeudi 11 juin

Le voyage à BAGNOLES DE L'ORNE le 16 Juin

Dates à retenir pour 2016

- Jeudi 4 février : assemblée générale
- Dimanche 22 mai : Vide-grenier
- Jeudi 23 juin : repas champêtre
- 7, 8 et 9 octobre : concours de belote
- Jeudi 15 décembre : bûche de noël et inscription pour 2016

FAMILLE RURALE

Activités de l'année 2015

- Art floral
- Cartonnage
- Gym : cette activité est en sommeil cette année par manque de participants.
- Chocolats

Composition du bureau

Présidente : Michelle GUIBERT
Vice Présidente : Clotilde MONTECOT
Trésorière : Sylvie RAMAGE
Secrétaire : Anne-Marie GIBOIRE

Le Festival Rustine

L'association Octopus a lancé cette année à Niafles le Festival Rustine, dédié à la création sous toutes ses formes. 14 artistes de tous horizons ont été sélecionnés pour cette journée qui a eu lieu le 28 février. Dessinateurs, auteurs, stylistes, musiciens, créateurs de bijoux, tatoueur ont passé le week-end à Niafles. La journée s'est déroulée en différents lieux : stands de créateurs, libraire, concerts, atelier à la salle des fêtes, expositions à la médiathèque de Craon, au foyer des jeunes de Niafles et aussi à la mairie de Niafles, où a également eu lieu une heure du conte desinée.

Parents et enfants étaient nombreux à vouloir assister aux lectures de Yann Chaineau, illustrées en direct par Mathieu Demore, illustrateur à Nantes

Grâce à l'aide du comité des fêtes et de plusieurs habitants aussi enthousiastes qu'efficaces, cette journée a été agréablement partagée par tous.

Aurélien Vallade, illustrateur et tatoueur à Angoulême, tatoue l'un des deux gagnants du tirage au sort

Les enfants se sont initié à la fabrication de masques avec Marion Even, factrice de masque à Paris

Prochain festival Rustine
le 28 février 2016 à Niafles !
www.festival-rustine.net

Fête des marins d'eau douce

L'association Octopus a également initié cette année la Fête des marins d'eau douce. Le comité des fêtes et les pêcheurs de Niafles se sont associés à cette journée, qui avait pour but de créer un moment convivial autour de la rivière de Niafles et de sa frayère. La fête a débuté en musique, avec le Ténor de Brest. Après un pique-nique partagé, enfants et adultes ont pu s'initier à la pêche aux côtés de pêcheurs confirmés. Une exposition était aussi proposée sur le fonctionnement de la frayère.

LA GAULLE CRAONNAISE
SECTION NIAFLES-LA SELLE CRAONNAISE

Suite le déces du président Eric HERIVAUX, une assemblée générale extraordinaire a été organisée, afin d'élir un nouveau bureau, dont voici la composition.

- Président : RENAUDIER Roland
- Vice président : RATIVEL Pierre
- Trésorier : JEANNEAU Paul
- Secrétaire : MADIOT Denise

La pêche de la frayére au mois de juin n'a pas été riche : 50 brochetons seulement.

L'association a contribué, au mois de juin, à la « Fête des marins d'eau douce », organisée par l'association Octopus, avec le soutien du comité des fêtes.

Une exposition mettait en lumière l'existence de la frayère et son utlité.

Durant l'après-midi, enfants et adultes ont pu s'initier à la pêche.

Au mois d'août, une pollution après un orage a fait des dégâts considérables : 120 kg de poissons morts.

Prochaine assemblée générale :
le 16 janvier 2016

OLYMPIAKOS AS NIAFLES

Le club Olympiakos AS Niafles, par manque de joueurs est mis en sommeil.

Beaucoup d'anciens joueurs ont mis fin à leur carrière, mais l'envie de découdre une dernière fois à l'Olympiakos stadium, ravive les souvenirs.

Par conséquent, les organisateurs ont organisé un jubilé qui a eu lieu le 30 mai 2015 à Niafles.

Encore une belle réussite pour la Niaflaise 2015 , 419 vététistes et 205 marcheurs sont venus prendre une bonne bouffée d'air frais ou pour les plus affûtés se faire mal sur tous les circuits balisés que nous leurs proposions. Une fois encore la météo était au rendez vous pour le bonheur de tout le monde. Ce succès, nous le devons également à tous les personnes qui se déplacent en nombre et qui nous font confiance mais aussi aux bénévoles qui chaque année nous renouvellent leur aide, sans quoi la tâche nous serait beaucoup plus difficile. N'oublions pas que nous ne sommes que 14 licenciés pour préparer et baliser les 5 parcours VTT et 3 parcours marche.

Un remerciement aussi à tous les sponsors.

L'édition 2016 aura lieu le 17 avril avec en toile de fond le 20ème anniversaire du tour de la Mayenne VTT.

Pour notre sortie club 2015 David nous avait prévu cette année 2 jours autour de Gouville Sur Mer ou des chemins inconnu nous attendaient. Le samedi matin était consacré à la découverte des chemins à l'intérieur des terres pour finir le samedi en fin d'après-midi en bord de mer, avec le soir un bon repas dans un gîte pour recharger les batteries pour les 50 kms du dimanche matin.

En ce qui concerne les effectifs, ils restent stables mais on peut tout de même signaler que nous avons des jeunes qui nous ont rejoint sur la saison 2015 et que d'autres sont prévus pour la saison 2016. Ce qui est encourageant et motivant pour le maintient du club. Nous avons aussi un représentant Britanique qui se fait plaisir sur les diverses randos.

Le planning des sorties est visible sur notre site internet dont voici le lien :

http://club.quomodo.com/vtt_niaflais/accueil.html

L'Association « Niaflais Dansez Country » existe depuis Septembre 2008.

Pour la nouvelle saison 2015/2016, nous comptons 60 adhérents répartis sur 2 cours

- Le mardi soir à Livré de 20h30 à 22h00
- Le jeudi soir à Niafles de 19h00 à 20h30

Beau succès pour notre bal du 24 janvier 2015

Le groupe de bénévoles, lors de notre week-end «country day » de septembre organisé sur le site de la Rincerie.

Ce festival a été une réussite. Merci à tous les bénévoles sans qui ce week-end n'aurait pu avoir lieu.

Le bureau a décidé d'organiser cette manifestation tous les 2 ans (prochain festival : 26 et 27 août 2017)

Notre groupe de démonstrations

Cette année nous avons fait plusieurs démonstrations (Ampoigné, Chateau-Gontier, Forges-la-Forêt.....)

Date à retenir pour 2016 :

Bal country à Craon
le 23 janvier 2016

Président : Gilles FOUCHER
Vice-Présidente : Martine PRIME
Trésorière : Patricia POMMIER
Secrétaire : Anne-Marie GIBOIRE

Renseignements : 02.43.06.18.13
02.43.06.01.98
ncd.asso@gmail.com
Notre site : http://ndcasso.wix.com

A VOS AGENDAS !

16 janvier

Assemblée générale de La Gaulle Craonnaise, section Niafles / La Selle Craonnaise

16 janvier

Soirée des voeux du maire, accueil des nouveaux habitants, animation musicale, vin d'honneur

19 janvier

Démontage des décorations de noël par le comité de fêtes

23 janvier

Bal country à Craon, organisé par l'association Niaflais, dansez country

4 février

Assemblée générale de l'amicale Niaflaise

27 février

Festival Rustine, organisé par l'association Octopus

4 mars

Assemblée générale du comité des fêtes

17 avril

La Niaflaise 2016, organisée par l'association VTT Niaflais

22 mai

Vide-grenier, organisé par l'amicale Niaflaise

23 juin

Repas champêtre, organisé par l'amicale Niaflaise

2 juillet

Fête communale, concours de palets et repas, organisé par le comité des fêtes

7, 8 et 9 octobre

Concours de belote, organisé par l'amicale Niaflaise

15 décembre

Bûche de Noël et renouvellement des cartes adhérents de l'amicale Niaflaise

MAIRIE DE NIAFLES

2 route de La Selle Craonnaise
Tél : 02 43 06 19 45
Mail : mairieniafles@wanadoo.fr
Site internet : www.niafles.fr

Ouverture au public :
Mardi : 13h30 - 17h
Jeudi : 9h – 12h
Samedi : 8h30 - 12 h

Publication de la mairie de Niafles
Couverture : Alexis et Delphine Horellou
Imprimé en 200 exemplaires par l’imprimerie Fouillet (Craon)

Monsieur le maire
et le conseil municipal

vous convient à la cérémonie des voeux,
qui aura lieu

Samedi 16 janvier 2016 à 20h30 à la salle des fêtes.

Au programme de cette soirée :
Bilan de l'année 2015,
Accueil des nouveaux habitants,
Animation musicale, Vin d'honneur
Nous comptons sur votre présence.

Le maire et son conseil municipal.